



Règlement graphique n°2
Zonage
Bréville - Coudeville : aérodrome et zone conchylicole

Prescrit le 29 mai 2018
Arrêté le
Enquête publique
Approuvé le
Nom du Prés. de GTM

Pièce n° 1 2 3 4 5



1. ZONES
□ Limite de zone
2. PRESCRIPTIONS
..... Haie ou alignement d'arbres à protéger (L151-23 CU)
— Littoral : bande des 100m
— Cours d'eau (L. 151-23 CU)
[] Éléments naturels protégés pour leur intérêt écologique ou paysager (L151-23 CU)
[] Zone inondable (source DREAL)
[] Limite de constructibilité en raison de nuisances et risques
[] Zone humide
[] Bande des 100m
[] Zone de risque d'inondation par submersion marine
3. HABILLAGE
□ Limites parcellaires
■ Bâti d'axe
■ Bâti léger

